

CONSEIL MUNICIPAL 28 janvier 2011

Intervention : Mme Emmanuelle GAZIELLO

Délibération : 12.1 ORGANISATION DU NICE JAZZ FESTIVAL 2011 - APPROBATION DES TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC, DU DOSSIER DE CONSULTATION ET DE LA PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE EN VUE DE L'ATTRIBUTION DES STANDS ALIMENTAIRES

Mme OUAKNINE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, la délibération n° 12.1 vous demande d'approuver les tarifs d'occupation du domaine public, le dossier de consultation et la procédure de mise en concurrence en vue de l'attribution des treize stands alimentaires relatifs à l'organisation du Nice Jazz Festival 2011, pour un prix de 40 euros/m².

Délibération : 12.2 ORGANISATION DU NICE JAZZ FESTIVAL 2011 - MODALITES DE LA MANIFESTATION ET FIXATION DES TARIFS

Mme OUAKNINE.- La délibération n° 12.2 vous demande également d'approuver les modalités de fixation des tarifs de la manifestation qui sont globalement de 10 euros inférieurs en moyenne aux tarifs des années précédentes et des précédentes délégations.

Mme GAZIELLO.- Monsieur le Maire, quant à moi je voulais adresser vraiment mes félicitations à nos services qui ont beaucoup travaillé sur ce dossier. J'ai beaucoup apprécié d'avoir été autorisée à participer au comité de pilotage qui a manifesté une grande écoute, tous les services étaient réunis. J'ai d'ailleurs pu apporter deux ou trois choses modestement.

Ce que je voudrais dire, qui n'a pas été dit par ma collègue, c'est que l'organisation du « off » et de « l'after », qui semble bien avancée, va permettre, même si le festival ne dure que cinq jours, de redonner une dynamique à ce festival qui est, je le rappelle, le plus vieux festival de jazz d'Europe et qui a vraiment besoin de retrouver sa place dans les circuits internationaux.

Je voudrais aussi souligner, concernant les tarifs, que vous avez bien fait de remettre les tarifs en prévente, c'est ce que nous avons demandé d'ailleurs il y a six mois, parce que cela permet aux Niçois, en achetant à l'avance, d'avoir des prix moins chers.

Cependant, maintenant j'ai un bémol : à qui le marché de la direction de la programmation a-t-il été attribué ? À ce jour, on ne le sait pas. Vous deviez l'annoncer au Conseil municipal, me semble-t-il. Quand le plateau artistique va-t-il être dévoilé ? Cela commence à être tard et j'ai bien peur que la presse n'enchaîne pas.

Excusez-moi, je n'ai pas lu *Nice-Matin* aujourd'hui.

M. LE MAIRE.- Et ce n'est pas dans *le Patriote* ?

Je répondrai ensuite mais, Madame Gaziello, je veux dire une chose, d'abord merci parce que vous avez émis le souhait auprès de moi de pouvoir participer aux travaux de préparation, j'ai donc souhaité répondre favorablement, et dans ce qui est présenté pour une grande part aujourd'hui, nous avons tenu compte de vos remarques, vous y avez apporté votre propre contribution. Je veux donc le souligner et je suis très heureux de ce travail que nous avons fait en commun. Et merci pour les félicitations que vous avez adressées à nos services, je m'associe à ces remerciements bien évidemment.

Monsieur Chauvet, vous avez la parole.

M. CHAUVET.- Merci Monsieur le Maire.

J'interviens dans le même état d'esprit que les précédentes intervenantes, de façon constructive, mais nous n'avons pas eu le même parcours, c'est-à-dire que je n'ai pas participé à ces commissions que vous évoquez à l'instant, j'ignorais d'ailleurs qu'elles existaient.

Par contre, j'ai participé à une autre commission qui est celle des délégations de service public et, lisant ce matin le journal, j'ai appris quand même avec surprise que monsieur Harry Lapp avait été retenu par la municipalité pour l'organisation du prochain festival.

C'est une surprise puisque, ayant participé à la commission de DSP, j'avais été le seul dans cette commission à vouloir autoriser le maire à engager des discussions avec ce monsieur qui s'était porté candidat, mais comme les autres membres de la commission avaient un avis différent et ils étaient majoritaires, on a délibéré le 17 décembre dernier pour demander à cette assemblée de déclarer sans suite la délégation de service public, et donc *exit* les négociations directes.

C'est donc une surprise pour moi de lire aujourd'hui qu'Harry Lapp revient. C'est un petit peu comme *les Femmes savantes*, on jette le chien à la mer en disant qu'il a la rage, mais le voilà repêché. Je n'ai rien contre lui puisque je l'avais défendu, mais je pose simplement à madame l'adjointe en charge des affaires juridiques deux questions d'ordre juridique, ne m'en veuillez pas, Madame l'Adjointe :

D'abord, selon quelles modalités juridiques monsieur Harry Lapp a-t-il été retenu ? Y a-t-il eu un MAPA ou je ne sais quoi ? Éclairez-nous, s'il vous plaît, c'est pour comprendre que je vous pose cette question.

Deuxième question dans le même ordre d'idée, nous délibérons aujourd'hui sur les stands, les snacks, mais il y a pour l'organisation technique du festival un certain nombre de prestations à propos desquelles la Ville n'a pas l'expertise. Je pense à la sonorisation, je pense à l'éclairage, je pense peut-être même à la communication, à l'hôtellerie. Tout cela, me semble-t-il, doit faire l'objet de marchés. Selon quelles modalités juridiques allez-vous organiser l'entier festival ?

Dernière question, avez-vous aujourd'hui à peu près, « à la louche », un budget prévisionnel à produire à cette honorable assemblée ?

Enfin je termine par un vœu, c'est que ce festival soit un succès artistique, une réussite à tous points de vue et qu'il débouche en 2012 sur un festival non pas de cinq

soirées seulement, mais sur le retour à une édition de huit soirées, ce qui me paraît plus convenable par rapport à nos traditions.

Merci de m'avoir écouté et, surtout, merci par avance pour les réponses que vous voudrez bien, Madame l'Adjointe, m'apporter.

M. LE MAIRE.- Merci. Plus d'autre intervention ? Alors, Madame l'Adjointe, vous avez la parole.

Mme OUKNINE.- Merci Monsieur le Maire.

Je vais remercier mes collègues, madame Grégoire-Concas et madame Gaziello, pour leurs remarques constructives qui, je l'espère, se prolongeront dans le vote qu'elles formuleront, et également exprimer tous mes remerciements et mes félicitations aux services qui travaillent dans des délais très brefs, de façon intensive et avec une grande concertation. Je dois vous dire que nous avons, comme l'a dit monsieur le maire, tenu compte de toutes les remarques qui avaient été formulées tout au long des procédures de consultation et notamment des commissions consultatives des services publics locaux.

Pour répondre aux observations de madame Grégoire-Concas relatives aux stands, nous avons quand même apporté énormément de contraintes pour des stands qui seront tenus sur une très courte durée. Vous le savez, lorsque nous décidons d'accorder des autorisations d'occupation du domaine public à des fins économiques et de caractère exclusif, nous mettons en place une procédure de mise en concurrence comparable à celle prévue dans le cadre de l'achat public, et je crois que tant madame Gaziello que madame Matringe participent à cette commission. Toutefois, c'est une procédure lourde généralement prévue pour des occupations de domaine public qui sont accordées à la fois pour une exploitation prévue sur plusieurs années et pour un commerce qui s'exerce toute la journée et qui est ouvert au public. En l'occurrence, et uniquement sur la période du jazz 2011, l'exploitation étant courte et limitée à cinq jours, nous avons adopté une procédure spécifique qui est moins lourde mais qui garantit néanmoins l'égalité de traitement entre les candidats. Je souligne toutefois que, vous le savez très bien pour participer à ces commissions, généralement nous avons très peu de candidats, et des candidats qui ont besoin qu'on leur simplifie les documents qu'ils doivent remettre.

Ceci étant, l'égalité sera respectée entre les candidats et, rassurez-vous, si nous décidons pour l'automne prochain et pour les années à venir de maintenir la gestion du jazz et son organisation en régie, nous partirons bien évidemment sur une procédure de mise en concurrence classique qui nous permettra également de rajouter des obligations beaucoup plus importantes à la charge des exploitants quant aux tarifs des consommations, quant à l'obligation d'avoir recours à du bio. Sur les éléments bio et développement durable, nous avons quand même posé beaucoup de contraintes dans le cadre de cette consultation, vous avez le règlement intérieur qui vous a été communiqué et les modifications apportées aujourd'hui.

Enfin sur la baisse importante des tarifs, vous avez souligné le fait que nous avions deux podiums au lieu de trois ; tout le monde a applaudi le départ du site de Cimiez ; tout est perfectible. Je crois que l'édition de 2011 sera un test à la fois pour la régie et pour les implantations et je pense que nous ne serons pas assez de tous les élus pour

apporter notre soutien à cette manifestation et à son organisation pour qu'elle s'améliore et qu'elle réussisse.

Madame Gaziello a adressé des félicitations et a souligné le fait que nous avons retenu les tarifs en prévente, c'est une suggestion que vous aviez faite et nous avons veillé à en tenir compte.

Pour répondre à maître Chauvet, je suis étonnée que vous fassiez état du contenu des débats de la commission de délégation de service public qui n'est quand même réservée qu'à ses membres, bien qu'un procès-verbal ait été rédigé. Néanmoins, je vous rappellerai que nous avons statué dans le respect des textes et que le dossier d'offre du candidat n'était pas conforme au règlement de la consultation que nous avons établi. Il n'y avait aucun préjugé à l'égard de ce candidat comme à l'égard d'aucun autre candidat, nous avons délibéré, vous avez été le seul à vous abstenir, ce qui est surprenant - puisque nous avons ce débat - pour un juriste, car manifestement le dossier de règlement de consultation était incomplet, nous ne pouvions donc absolument pas recommander à monsieur le maire d'entrer en voie de négociation avec ce candidat. Il s'avère qu'aujourd'hui, dans le cadre d'un MAPA de recrutement d'un directeur artistique appelé à nous proposer un plateau d'artistes, nous avons eu sept candidatures ; le candidat retenu a respecté toutes les contraintes posées, son offre a été deux fois inférieure en termes de prix à celles des autres candidats et il a respecté la qualité d'exigence de programmation que nous avons demandée. Nous ne pouvons donc que nous en féliciter. Cette fois-ci, la procédure est totalement conforme de bout en bout.

Vous avez évoqué les marchés en cours relatifs à toutes les autres prestations ; nous aurons recours à des marchés en cours à la Ville et nous n'avons pas de marché supplémentaire à lancer.

Je pense avoir répondu à toutes vos questions, Maître Chauvet.

M. CHAUVET.- Merci.

M. LE MAIRE.- Très bien, je vous remercie.

Je vais apporter quelques éléments complémentaires.

D'abord sur le budget, je vous rappelle que, précédemment, il y avait une acceptation, par une délibération du 4 décembre 2007, de la fixation de tarifs pour les usagers qui pouvaient paraître relativement prohibitifs. Le Conseil municipal avait donc accepté de verser chaque année, dans le cadre du contrat de délégation, une subvention de 1 011 220 euros à monsieur Drouot afin que celui-ci équilibre son budget.

Effectivement, cette subvention avait permis à Gérard Drouot de conserver des comptes en positif jusqu'en 2009, mais plus en 2010 où ses comptes sont passés en négatif à moins 32 266 euros, et en grande partie suite à la désaffectation du public et à la chute des recettes de billetterie.

Je ne vais pas vous mentir. On reprend en régie, c'est un choix que j'assume pleinement et, de toute façon, je sais que dans la vie publique on prend plus de risques à ne pas en prendre qu'à en prendre.

J'estime, et je partage votre sentiment, Madame Grégoire-Concas, que Nice a une grande histoire sur le jazz, une histoire qui s'est délitée, la faute à personne, la faute à l'évolution d'un contexte, de la concurrence, de dates qui se sont chevauchées avec Antibes, bref, tout un tas de choses. Il y a un moment où l'on se dit : a-t-on envie de renouer ? En même temps, on se dit que l'on va innover et proposer un produit nouveau. Forcément, tout cela est lié aussi au transfert sur l'espace Masséna dont je dirai un mot dans quelques instants.

Je compte beaucoup sur ce choix de transfert, c'est un lieu où il y a plus de commodités, dans un environnement où il y a des commerces, de l'hôtellerie, des transports, des parcs de stationnement, donc un accès et une vie autour pour tous ceux qui, au-delà du jazz, voudront partager autre chose que la seule rencontre avec le festival du jazz, dans un environnement qui sera amélioré dans les deux ans qui viennent puisque, bien évidemment, dans le projet de la coulée verte tel que nous l'avons retenu, il y aura une restructuration de la partie devant être occupée par le jazz, qui sera adaptée à cet événement plus qu'il ne le sera cette année 2011, puisqu'en 2011 nous faisons avec l'acquis.

C'est la raison pour laquelle nous n'avons que deux scènes dans un premier temps, il y en aura trois en 2012 et 2013 avec la restructuration du jardin, je vous dirai dans quelques instants comment nous allons fonctionner malgré tout à deux scènes avec trois.

Regardons d'abord les dépenses qui restent forcément supérieures aux recettes. Premièrement, nous avons le souci de rendre la culture accessible au plus grand nombre :

- un tarif unique proposé, un billet de 10 euros inférieur en moyenne à ce qui était fixé dans les trois tarifs précédents ;
- un tarif journalier pour les exploitants de stands de restauration, à 40 euros/m² soit 20 % en moyenne inférieur à celui imposé dans le cadre de la précédente délégation de service public.

Je n'avais pas envie, en effet, que tous les efforts que nous consentions dans le cadre des tarifs d'entrée ne soient réduits à néant à cause de la répercussion d'une hausse des tarifs d'occupation des stands sur le prix des produits alimentaires vendus. Néanmoins, et si le budget de cette manifestation ne trouvera peut-être pas l'équilibre, je peux vous assurer que les services, dont vous avez souligné le travail tout à l'heure, feront tout leur possible pour que cette manifestation ne coûte pas à la Ville plus que la subvention d'un million d'euros qui était versée au délégataire. C'est l'objectif à atteindre.

Plus de monde, plus d'animations, plus d'activités concentrées sur cinq jours plutôt que sur huit, plus de rayonnement et en même temps que nous restions en-deçà de ce que cela pouvait coûter à la cité précédemment.

Sur la fixation des tarifs, vous nous dites : pourquoi pas deux jours ou trois jours ou quatre jours avec la prise en compte de la prime à celui qui fréquenterait plus ? C'est un peu la contrepartie de la régie. C'est extrêmement lourd à gérer financièrement et à gérer en régie. Vous saluez les services mais nous avons tout regardé avec les services, prendre le jazz en régie c'est en même temps veiller à une simplification

pour permettre à nos services d'administrer cette régie dans les meilleures conditions possibles.

Je regarde ce que nous proposons :

- 51 euros pour les pleins tarifs précédemment, aujourd'hui 35 euros, c'est-à-dire 16 euros de moins ;
- un tarif pour les étudiants qui était à 36 euros, nous passons à 25 euros ;
- un tarif pour les enfants où nous étions à 11 euros, gratuit pour les moins de 8 ans, 11 euros pour les 8/12 ans et plein tarif au-delà de 12 ans ; aujourd'hui, nous proposons la gratuité pour les moins de 10 ans et 15 euros pour les 10 à 16 ans ;
- le pass trois jours : nous étions à 105 euros, soit 35 euros la soirée, nous passons à 55 euros, soit 27,50 euros la soirée ;
- le pass cinq jours : 120 euros, soit 24 euros la soirée.

Nous avons le pass deux jours, le pass cinq jours.

Il n'y avait pas de prévente précédemment, nous avons une prévente à 31 euros aujourd'hui. Nous proposons donc des tarifs beaucoup attractifs qu'ils ne l'étaient précédemment.

Ensuite un mot sur le cahier des charges pour les stands, car je serai très attentif là aussi à la qualité des stands. Je veux que tout cela s'inscrive dans une charte environnementale.

Sur la nature des produits vendus, il y aura des sandwiches, des produits sucrés (crêpes, bonbons, gaufres, etc.), des spécialités niçoises, tout ce qu'il faut comme buvette, boissons fraîches ou boissons chaudes, pas de boissons alcoolisées sauf vin, bière et cidre, socca bien évidemment, glaces. La friture sera interdite ainsi que tout autre élément qui n'est pas mentionné dans le tableau que nous avons arrêté. Les choses sont claires. Sont interdits également à la revente les alcools forts, les kebabs, etc.

Obligation pour les commerçants de se soumettre aux recommandations décrites dans la charte éco-manifestation qui a été adoptée par délibération n° 2.3 du 17 septembre 2010 et notamment obligation d'utiliser des produits issus d'une agriculture respectueuse de l'environnement, utiliser des produits issus du commerce équitable, préférer la distribution des boissons dans des gobelets recyclés et recyclables, préférer la distribution des produits dans des emballages en carton alimentaire recyclés et recyclables. L'ensemble des commerçants pourraient également s'engager à éviter l'utilisation de produits suremballés qui augmentent la production de déchets sur le site.

C'est donc sur cette base que nous exigerons qu'un document soit signé par les commerçants.

Ces six engagements comportent l'intégration et l'assurance du suivi de la démarche dans l'organisation de la manifestation par la ville de Nice qui s'engage à préserver l'environnement, la communication dans le respect de l'environnement, limiter l'utilisation des papiers, concevoir un stand durable, sensibiliser le public, mettre en place une gestion durable des déplacements. Cela fera partie aussi des règles avec la limitation des déplacements, les transports en commun, la mise en place de la compensation carbone pour l'organisation de la manifestation. Ensuite l'économie des ressources énergétiques et naturelles avec la réduction des nuisances, nous

optimiserons la gestion des ressources, de l'eau, de l'énergie, de la biodiversité ; nous diminuerons les nuisances sonores et lumineuses ; nous mettrons en place la réduction, le tri, la réutilisation et le recyclage des déchets avec la réduction de la production des déchets et le tri recyclé valorisé ; l'achat écoresponsable pour les produits alimentaires et promotionnels où nous favoriserons notamment l'achat d'objets promotionnels respectueux de l'environnement.

Voilà donc les six engagements que nous signerons avec les organisateurs, avec tous ceux que nous associerons à tout cela, avec l'ensemble de ceux qui se verront attributaires d'un stand bien évidemment.

Ensuite pour répondre aux scènes, oui Madame Grégoire-Concas, deux scènes mais trois artistes sur la scène Masséna, quatre artistes sur le théâtre de Verdure. Enfin, pour répondre à monsieur Chauvet, en complément de ce qu'a dit madame Martine Ouaknine, je fais le rappel suivant : direction ville de Nice, directeur artistique, consultation lancée en novembre, sept candidats, Harry Lapp est retenu et il est retenu non pas dans le cadre de la procédure précédente, pour les raisons que vous savez et vous y avez participé, et madame la présidente de la commission d'appel d'offres pourrait vous confirmer que nous ne pouvions pas procéder autrement.

Nous avons donc engagé, à partir du moment où nous reprenions en régie, une procédure de marché, ce qui nous a permis de faire appel à Harry Lapp dont je veux vous rappeler qu'il fit ses débuts dans le milieu du jazz en organisant des spectacles pour Norman Granz et Georges Wein, les deux plus importants producteurs américains de tournées, avec Ray Charles, Ella Fitzgerald, Miles Davis ; débuts dans le classique avec Yehudi Menuhin, Maurice André, Jean-Pierre Rampal, Georges Cziffra et Alexis Weissenberg. En 1975, c'est la création de Harry Lapp Organisation, entreprise de production de spectacles et de tournées de variétés, jazz, rock, danse, théâtre, et de concerts de musique classique avec une saison à Strasbourg d'environ cinquante spectacles et concerts par an (opéras, opérettes, concerts, ballets, théâtre au palais). Il compte parmi les premiers producteurs français à présenter les grands groupes de pop internationaux, entre autres la première tournée de U2 en France en 1983, et dans le domaine de la pop et des variétés, il a lancé Renaud, Charlélie Couture, Indochine, Francis Cabrel, Murray Head et Étienne Daho. De 2001 à 2009, il est directeur artistique du festival de jazz d'Antibes Juan-les-Pins.

Je crois que nous avons dans ce cadre un directeur artistique de très grande qualité, vous l'avez d'ailleurs souligné vous-même, Monsieur Chauvet, et je pense qu'Harry Lapp apportera une valeur ajoutée importante.

Je veux rajouter à tout cela que l'engagement pris par Harry Lapp sur ce qu'il nous proposera dans les semaines qui viennent, et que nous aurons à annoncer, c'est que l'on soit à fond dans le jazz. C'est ma demande, c'est même mon exigence. Je ne reviendrai pas sur jazz et musiques actuelles, etc., je veux que l'on soit 100 % jazz.

Qu'est-ce que cela donnera ? Cela donnera des spectacles qui se dérouleront tous les soirs entre 19 h et 23 h, sur la base de ce que j'ai dit : deux scènes 3 et 4, que du jazz, mais parallèlement à cela, nous aurons en même temps la programmation pour le jazz off avec la mise en place d'une scène à l'entrée de la zone piétonne côté Masséna, du 5 au 12, soit trois jours avant l'ouverture officielle, avec un tremplin « jeunes talents », un groupe de jazz déambulatoire en centre ville, un groupe de jazz sur char tracté sur l'ensemble du territoire niçois, place Fontaine du temple, Gorbella, Saint-

Isidore, Lingostière, Sainte-Marguerite, Carras, Bon-Voyage, jardin Lécuyer à l'Ariane, place Saint-Roch, place Garibaldi ; un groupe de jazz à Cap 3000 et à Nicétoile dans le cadre de partenariats ; un showcase tous les jours sur une plage ; « after » dans de nombreux lieux de nuit toujours en partenariat avec la Ville ; projection de films en plein-air sur le thème du jazz, place du Palais de Justice, des films (« *Ray* » film retraçant la vie de Ray Charles, « *Singing in the rain* », comédie musicale, et autres).

Voilà comment nous allons vivre pas seulement cinq jours mais huit jours, un festival à 100 % jazz, que ce soit le festival lui-même ou le festival « off » et « after » sur l'ensemble de la cité.

Je crois que nous nous donnons là l'opportunité, avec cette reprise en régie sur les bases que je viens de vous rappeler, de redonner à Nice toutes ses lettres de noblesse en matière de jazz et, bien évidemment, de monter en puissance dans les années qui viennent ; avec la restructuration telle que vous avez pu la voir sur les projections de la coulée verte, nous permettrons aussi de donner un cadre le plus approprié possible, d'ici 2013, à la mise en place de cette nouvelle vision du jazz à Nice.

Voilà ce que je souhaitais vous dire.

Monsieur Giaume, vous souhaitez dire quelque chose ?

M. GIAUME.- L'effet bénéfique permettra de continuer à restaurer les arènes de Cimiez, parce que la présence du jazz avait détérioré ce lieu qui est un des lieux magiques de notre ville : 2 000 ans d'histoire. La restauration et la mise en valeur de ce site sont emblématiques. Bravo pour le transfert, cela permet aussi de transmettre ce patrimoine de plus de 2 000 ans qui se détériorait.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Sur la base de ces explications, je vais donc mettre aux voix... Oui, Monsieur Bouloudhnine, vous avez la parole, mon cher collègue.

M. BOULOUDHNINE.- Pour spécifier et pour rester juste comme on l'a été depuis le début, ce terme de kebab me gêne ; si c'est pour des raisons sécuritaires, dans ce cas on interdit toute viande réchauffée sur place, mais ce terme précis (alors que c'est vraiment très bon et je vous le conseille) me gêne vraiment, Monsieur le Maire, parce qu'il risque de stigmatiser une certaine partie et c'est gênant.

Merci.

M. LE MAIRE.- Mon cher collègue et cher Marouane, pourquoi est-ce indiqué comme cela ? Toutes les viandes sont interdites mais c'est parce que, ces dernières années, les seules viandes que l'on trouvait sur les stands à Cimiez c'était celles-là. Moi aussi j'adore le kebab, je le dis très clairement, si ce n'est que l'on interdit les viandes et que, sur les stands, les seules viandes que des stands se permettaient de cuisiner, c'était celles-ci. Elles ont donc un nom. En même temps, cela me permet de préciser que ce n'est pas pour stigmatiser quiconque. Maintenant, si vous avez une traduction intégrale... On peut parler de saucisses, si vous préférez, on précise le mot que vous voulez, cela m'est égal, tout ce que je dis c'est que je ne tolérerai aucune viande, quelle que soit son appellation, quelle que soit sa qualification, c'est tout.

Ceci étant précisé, cela équilibre les choses.

Quand on fait cuire, il y a un problème de parfum. J'interdis de la même manière les beignets de fleurs. Vous n'allez pas m'engueuler parce que je dis que l'on n'accepte pas les beignets de fleurs de courges ! J'appelle les choses par leur nom. Le problème est que, quand on fait cuire des beignets de fleurs de courges, ce n'est pas sans conséquence et, s'agissant du festival du jazz, si l'on peut mettre davantage l'accent sur l'aspect lyrique que sur l'aspect olfactif, c'est mieux.

Ceci étant dit, je mets maintenant aux voix ces délibérations.

La délibération n° 12.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 12.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, non seulement je vous remercie mais, eu égard au partage de ces décisions par l'unanimité du Conseil municipal, j'inviterai chaque groupe à être représenté au sein d'une commission de suivi de l'organisation de notre festival du jazz repris en régie par la municipalité. Je pense qu'il est important que nous ayons réussi à franchir cette étape ensemble et dans un esprit constructif et de dialogue. Je vous en remercie.